

Gestion commune
des ressources naturelles :
vers un renforcement des capacités locales

Bernard Bonnet

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Bernard Bonnet à l'adresse suivante : Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM), Parc Scientifique Agropolis – Bâtiment 14, 34 097 Montpellier, France. Fax : + 33 4 99 23 24 68. Courriel : b.bonnet@iram-fr.org

TABLE DES MATIERES

GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE : OBJETS ET ENJEUX	2
Ressources renouvelables et infrastructures collectives	2
Des instances coutumières à reconnaître et des élus dont la légitimité est à construire	3
Principaux enjeux de la gestion intercommunautaire	6
LECONS TIREES DES EXPERIENCES DE GRN	11
L'expérience générale des projets de développement intégrés et de la vulgarisation	12
Quelques expériences plus spécifiques d'appui à l'émergence d'instances locales	13
EXAMEN DE L'EXPERIENCE EN COURS AU MAYO KEBBI	15
Les principes de la démarche mise en oeuvre	16
Types d'actions menées pour le renforcement de ces organisations paysannes	17
Analyse des premiers impacts perceptibles	18
Les questions soulevées par une telle démarche	19
REFERENCES	23

La recherche d'une appropriation des dispositifs de gestion par les organisations locales oriente depuis longtemps nos travaux dans le sens d'une véritable implication des ruraux à la prise de décision dans des domaines jusque-là conservés aux mains des techniciens, administrations et projets : octroi des financements, pilotage des projets, gestion d'infrastructures collectives...

De manière générale, les interventions de protection de l'environnement ont défini des règles de gestion en donnant la priorité à la rationalité technique (plans de gestion). Les projets ont créé ou suscité ensuite directement la constitution de structures locales, comme interlocuteur collectif susceptible de faire respecter les règles construites de manière externe. Les organisations constituées sur de telles bases sont peu viables; elles présentent de très faibles impacts, produisant parfois même des effets socio-organisationnels contraires à ceux recherchés : *“ faute de s'appuyer sur les règles et instances (fussent-elles informelles, chefferie, maître des eaux, etc.), on risque de fragiliser les modes de contrôle des ressources au lieu de les renforcer. Faute de se préoccuper des formes légitimes d'exercice du pouvoir, on risque de créer des structures qui, quand bien même leur objectif serait partagé par les populations, seront incapables de jouer leur rôle ”* (Lavigne Delville, 1998).

Depuis une dizaine d'années, partant des constats précédents, diverses expériences mettent l'accent sur les processus d'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de règles collectives. Ces démarches veulent appuyer l'émergence d'instances locales¹, constituées souvent de manière informelle d'abord, et qui jouent le rôle de plates-formes de négociation, de forums fédérateurs des différents intérêts en jeu. L'objectif est d'appuyer - redynamiser les structures de gestion existantes, ou d'aider à leur constitution progressive par une large implication des différents centres de décision et de représentants des différents groupes d'utilisateurs.

On portera ici un regard général sur ce type de démarches soutenues par l'IRAM dans différents contextes : au Mali, au Burkina, au Niger, au Tchad et en Guinée. L'analyse des objets et enjeux de la gestion intercommunautaire sera d'abord l'occasion d'examiner certains concepts clefs comme celui de la gestion patrimoniale des ressources renouvelables. On dégagera ensuite les principales

¹ Comités paritaires, forum départementaux, commissions mixtes, commissions paysannes, forum de négociation des maîtrises foncières.

leçons tirées des expériences antérieures des projets de développement. On s'attardera ensuite de manière plus concrète sur une des expérimentations en cours en analysant acquis et interrogations soulevés par l'appui à l'émergence d'instances locales d'orientation et de régulation des ressources communes.

GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE : OBJETS ET ENJEUX

Ressources renouvelables et infrastructures collectives

Ce sont là les deux grands types d'objets de gestion pour les organisations collectives locales au niveau villageois, intervillageois et collectivités territoriales.

Foncier et ressources renouvelables

Les enjeux de gestion collective auxquels doivent faire face les sociétés rurales avec lesquelles nous travaillons, demeurent fortement centrés sur les ressources naturelles : accès et fertilité des terres cultivées, eau, parcours, ressources forestières (bois, feuilles, fruits), produits de la pêche et de la chasse. Le contrôle social de l'accès et de l'appropriation de ces différentes ressources dépend des systèmes fonciers en vigueur. Mais au-delà du contrôle de l'exploitation agricole du sol, c'est tout un ensemble plus vaste de règles qui régissent l'accès et l'usage temporaire de ces ressources par différentes communautés ou groupes d'utilisateurs : usage des points d'eau en zone pastorale, pâturage des résidus de culture ou des axes de circulation des troupeaux en zone agricole, cueillette des fruits des parcs arborés, pêche sur les lacs et cours d'eau.

La dimension intercommunautaire de cette gestion des ressources communes est fortement liée aux contextes agraires. Dans les contextes sahéliens, la superposition dans le temps sur un même espace, de plusieurs usages relevant de communautés différentes conduisent à considérer de cette manière l'accès aux ressources et leur gestion comme *“ un produit social, objet d'intérêts divergents et de conflits ”* (Pillot, 1998).

Au terme de *“ ressources naturelles ”*, certains économistes de l'environnement comme J. Wéber (1995) préfèrent celui de ressources *“ renouvelables ”*, remettant en question l'idée de ressources rationnellement exploitables en termes de stocks. *“ Renouvelables elles sont soumises à une grande variabilité, à la fois naturelle et anthropique. De plus il est peu réaliste de penser une*

ressource vivante indépendamment des autres avec lesquelles elle interagit au sein d'un écosystème... ”. La distinction s'impose par conséquent entre les ressources renouvelables qui sont bien des ressources naturelles, et les ressources naturelles qui ne sont pas renouvelables “...ce qu'il est convenu d'appeler économie des ressources naturelles ne rend pas compte de l'économie des ressources renouvelables”.

Gestion et financement des infrastructures collectives

La monétarisation des économies locales et les politiques d'aide, notamment en matière d'équipement en milieu rural, ont élargi les responsabilités des communautés à la gestion de nouvelles infrastructures collectives. Infrastructures sociales (écoles, dispensaires, puits, forages) ou productives (systèmes d'exhaure, infrastructures d'irrigation, pistes...), exigent des organisations spécifiques aptes à régir l'exploitation courante et l'accès des différents types d'usagers. La durabilité de ces infrastructures dépend en outre largement des capacités des communautés concernées à assurer la couverture des coûts d'entretien, de réparation et de maintenance de ces ouvrages. Cette perspective débouche par conséquent sur la mise en place d'organisations intercommunautaires dont les fonctions de gestion technique sont assorties d'une vocation financière essentielle.

Sur un plan institutionnel, la décentralisation confie aux collectivités locales des responsabilités qui ont trait à la gestion des ressources communes : ressources renouvelables, infrastructures, fiscalité locale. Cette dynamique introduit ainsi de nouveaux acteurs locaux sur la scène, les nouveaux élus devant progressivement acquérir leur légitimité vis-à-vis des centres de décisions pré-existants.

Des instances coutumières à reconnaître et des élus dont la légitimité est à construire

Des instances souvent plus actives que l'image courante de déstructuration sociale ne le laisse supposer

Les diagnostics à l'échelle locale montrent que la plupart des communautés rurales ont su mettre sur pied des institutions et des systèmes de gestion des ressources à la fois “ *efficaces, équitables et durables, réussissant ainsi à concilier les besoins sociaux et les conditions écologiques du maintien des ressources renouvelables* ” (Mathieu, Freudemberger, 1996). Mais elles ne sont

plus toujours en mesure de faire face aux déséquilibres croissants entre prélèvements indispensables au développement économique et préservation du potentiel de régénération des ressources.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces dysfonctionnements : évolution rapide de la pression sur les terres alors que les conditions de marché ne sont pas propices à l'intensification, contradiction entre réglementation moderne mise en place par les Etats et organisation foncière traditionnelle, déstructuration progressive des sociétés rurales... Parallèlement aussi, le champ des acteurs de la gestion des ressources s'est élargi ces dernières années, avec l'émergence d'organisations paysannes, d'ONG locales, et d'élus locaux susceptibles de prendre part activement à la protection de l'environnement.

Les organisations coutumières passent ainsi assez généralement pour des structures en voie de disparition, en perte d'influence dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables. Mais, en opposition à ces interprétations privilégiant la thèse de la " déstructuration " sociale, certains mettent en évidence les indices d'une transformation progressive des structures locales face aux évolutions de la société : *" L'instance " coutumière " du palabre, connaît (...) de profondes transformations structurelles tout en restant fidèle à son principe d'espace consensuel permettant à chacun de s'exprimer pour analyser la situation avant que l'autorité reconnue ne tranche ; la qualité de cette décision, et de celui qui la formule, dépend de la synthèse qui sera faite des différentes analyses et du droit coutumier notamment en référence à la jurisprudence. Loin d'être figée, cette instance a su intégrer des représentants d'organisations religieuses et politiques, s'ouvrir à de nouveaux publics (jeunes, femmes), prendre en compte le phénomène urbain. En s'adaptant aux nouvelles réalités, elle a su éviter l'obsolescence"* (Debouvry, 1997).

En matière de gestion du foncier les observations faites dans le cadre d'études approfondies démontrent le rôle encore très important que jouent aujourd'hui les instances de gestion, de régulation et de contrôle que sont les " autorités coutumières ". *" Les conflits fonciers sont souvent résolus au niveau des communautés villageoises à l'aide des institutions coutumières... La plupart des grands conflits entre les différents villages ont trouvé une solution au niveau du tribunal du chef de canton. La mission a pu constater dans toutes les régions (y compris celles où n'existait pas d'organisation politique centralisée précoloniale), le maintien voire la réactivation de cette fonction d'origine coloniale. "*(CIRAD/SAR, Banque mondiale).

Accompagner leur nécessaire ouverture à l'extérieur

Le mode de décision de ces instances coutumières n'est pas dénué de défauts ni de contraintes. On leur reproche surtout leur caractère inégalitaire qui conduirait à la marginalisation de certains groupes d'intérêt : jeunes et femmes, et groupes bénéficiant d'un ancrage socio-foncier limité. On leur prête aussi une certaine inertie à trancher parfois de manière ferme certains conflits. Mais cette inertie n'est en définitive pas propre à ces instances locales de gestion du foncier, on peut faire le même reproche aux autres instances collectives, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'Etat.

Promouvoir un mode d'organisation local strictement communautariste n'est pas dénué de risques non plus, il peut être porteur de repli identitaire, de fermeture vers l'extérieur, et de rejet d'autres groupes sociaux... Il a souvent conduit à des crispations collectives comme le souligne A. Marty (1995). Pour cette raison il importe d'insister sur la dimension intercommunautaire des instances locales. L'intercommunautaire est de ce point de vue considéré comme synonyme de *" rapport de proximité territoriale entre groupes relevant ou non d'ethnies différentes et ayant entre eux des rapports nécessairement à la fois de complémentarité et de compétition "*.

On s'adresse ainsi à des organisations sahéliennes qui ont longtemps mis en avant des principes de réciprocité entre groupes d'utilisateurs. Cette réciprocité a joué et joue toujours un rôle fondamental dans l'ajustement entre les besoins et l'offre des ressources pastorales notamment et constituant la base d'un système de solidarité intercommunautaire essentiel vis à vis du risque climatique de ces régions.

" Agir sur l'intercommunautaire ne signifie pas uniformiser l'appui ni diluer celui-ci à un point tel qu'il n'aurait plus de signification économique mais faire en sorte que les grands problèmes soient analysés ensemble, que les choix soient opérés dans la transparence, que la sélection nécessaire soit comprise et acceptée, que des compensations soient dégagées. Cela suppose que des rencontres entre les représentants des différents groupes d'intérêt relevant des diverses communautés en présence. "

L'intercommunautaire apparaît aussi comme un espace essentiel à la résolution et à la prévention des conflits. *" Lieu d'apprentissage du respect des autres communautés en même temps que des individus qui les composent,*

l'intercommunautaire représente, ... à l'échelle locale, le lieu par excellence où devraient s'élaborer les mécanismes de la résolution non violente des conflits et où pourrait se constituer un véritable laboratoire de la réconciliation et de la paix dans une perspective démocratique et citoyenne. ”

Entrée en scène des nouveaux acteurs des collectivités locales

Parallèlement aux organisations traditionnelles garantes jusque là de la gestion du foncier, se fait jour un nouveau mode d'organisation collectif avec la mise en place de structures décentralisées (Communes au Mali, Communautés Rurales de Développement en Guinée). Alors que le pouvoir traditionnel perd de l'influence, émergent de nouvelles structures de gestion collectives qui ne sont pas véritablement en mesure d'exercer leurs compétences². Il faudrait pour cela qu'elles disposent d'une connaissance suffisamment précise du territoire qu'elles sont sensées administrer. Ces conseils d'élus locaux devraient être aussi capables d'animer une réflexion locale sur les priorités à retenir en terme de conservation et de mise en valeur de leur espace et de leur patrimoine.

L'enjeu majeur dans ce domaine est donc d'accompagner cette transition entre garants traditionnels du contrôle des ressources et nouvelles structures de gestion collectives issues des politiques de décentralisation.

Principaux enjeux de la gestion intercommunautaire

Les approches qui visent à accompagner ces transformations des instances locales de gestion intercommunautaires s'attaquent à trois grands types d'enjeux : méthodologiques, techniques et politiques. Il importe de les rappeler ici en se référant aux principaux concepts sur lesquels ils se fondent.

Les enjeux méthodologiques : Gestion patrimoniale des ressources communes et décisions consensuelles

a. vers une gestion patrimoniale

Des démarches d'accompagnement des organisations locales sont à mettre au point pour parvenir à une gestion patrimoniale négociée des ressources communes. Ce concept de patrimoine apparaît comme “ *une notion de plus en plus privilégiée, notamment dans le domaine du droit de l'environnement et*

² Au Mali les textes prévoient que le conseil communal délibère sur la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière et l'acquisition foncière.

aussi de l'approche du foncier... L'origine du mot a une connotation domestique : il s'agit de la part du père qui se transmet (les biens mais aussi le statut et les aspects symboliques)." (Marty, 1996). Il introduit une double idée intéressante, celle de la recherche de " l'intérêt commun " à différents groupes, et celle de la " gestion rationnelle " relative à l'évolution dans le temps.

La gestion patrimoniale permet de reprendre toutes les analyses en terme de " patrimoine commun " à gérer équitablement et à transmettre aux générations futures. Il permet aussi de dépasser et même de remettre en question la propriété privée comme seule solution à terme. Ce concept a l'avantage également de nous fournir une vision plurielle des usages, des usagers en même temps qu'une ouverture sur l'héritage du passé, les nécessités du présent et la prise en compte des générations futures. Il est donc susceptible de favoriser la négociation entre acteurs. Il s'avère aussi qu'il n'est pas sans éveiller un écho favorable en milieu rural, dit traditionnel, quand les problèmes sont discutés avant d'être tranchés et quand les solutions sont susceptibles d'évolution et de souplesse en lieu et place des rigidités souvent introduites de l'extérieur.

b. recherche du consensus comme système de décision

C'est aussi la construction de systèmes de décision facilitant la recherche du consensus dans la mise en place de modes de gestion assurant un accès équitable et durable à différentes catégories d'usagers aux intérêts souvent contradictoires.

La gestion des ressources naturelles renouvelables relève d'un ensemble complexe de règles établies par les sociétés locales, règles qu'elles ont construites au fil du temps, dans le souci de répondre à divers problèmes de régulation de l'accès à la terre, au pâturage et aux produits de cueillette... La définition de ces règles, leur contrôle et leur ajustement dépendent d'organisations locales placées sous la responsabilité des autorités traditionnelles. Celles-ci agissent rarement sans s'assurer d'une adhésion assez large aux décisions à prendre, sollicitant pour cela l'avis de conseillers, de chefs de village et de divers relais locaux. C'est donc au renforcement des systèmes de décision consensuelle que l'on veut s'attacher dans le renforcement des capacités locales de gestion.

Un des enjeux spécifiques de ces démarches est donc de promouvoir des systèmes de décision impliquant une large représentation des différents groupes

d'intérêt concernés. Il s'agit de faciliter des prises de décision consensuelle qui rassemblent des acteurs aux logiques souvent potentiellement conflictuelles. Dans les situations de conflits graves autour des ressources, quand la violence prend le dessus sur le palabre, cette recherche du consensus est-elle réaliste ? Peut-elle encore véritablement aboutir ? Ce type d'interrogation conduit à associer étroitement le consensus à la notion de médiation et d'arbitrage, posant alors la question des institutions arbitrales (qui peut remplir ce rôle, l'Etat dans certains cas peut-être, d'autres acteurs à identifier suivant chaque situation).

c. analyse multi-usagers

Cette recherche de consensus est d'autant plus essentielle qu'elle intervient entre des groupes d'intérêts qui entretiennent des rapports de force la plupart du temps très déséquilibrés au sein des sociétés locales. L'enjeu est d'aider à la prise en compte négociée des intérêts de groupes sociaux minoritaires au sein de la société locale, ceux que l'on appelle les cadets sociaux : petits producteurs, éleveurs de passage, transhumants, femmes, jeunes...

Cela suppose en premier lieu d'analyser qui sont les différents groupes concernés, quels sont leurs intérêts spécifiques, quelle valeur ils donnent à la ressource, et quels sont les domaines de conflit ou de coopération entre différents types d'acteurs. Cette prise en compte de la diversité des usagers et d'analyse de leur stratégie rejoint des préoccupations bien connues de la recherche développement (typologie). Cette "analyse multi-usagers" (Castellanet, 1999) a fait plus spécifiquement l'objet de travaux théoriques chez les économistes environnementaux en vue d'évaluer les différentes valeurs des ressources naturelles pour différents groupes d'utilisateurs, en vue d'optimiser les décisions à prendre (Pearce et al., 1989). C'est aussi un concept qui a été utilisé par les chercheurs en organisation d'entreprise dans le but d'évaluer l'intérêt et la réaction de divers agents à un changement stratégique proposé dans l'organisation d'une entreprise. *" L'intérêt principal de cette méthode d'analyse multi-usagers serait de " permettre d'évaluer les conséquences et la réaction possible des divers usagers aux différentes décisions possibles qui pourraient affecter les ressources naturelles. C'est donc essentiellement une méthode conçue pour aider des experts, des directeurs de projet et décisionnaires en évaluant l'efficacité, la praticité et le réalisme de différentes décisions possibles. "* (Castellanet, 1999).

d. médiation patrimoniale

Cette recherche du consensus entre des usagers et décideurs multiples conduit à préconiser une “ gestion patrimoniale négociée ” qui se retrouve dans les pratiques du développement rural avec certains projets “ gestion des terroirs ” ou encore “ gestion des ressources naturelles ” (Marty, 1996). Wéber (1996) propose dans ce sens une démarche de “ médiation patrimoniale ” fondée sur les analyses d’Ostrom. Il souligne notamment toute l’importance que l’on doit accorder à mieux analyser la dynamique des modes d’appropriation et de gestion des ressources dans les situations où il apparaît difficile de concilier conservation et développement.

“ Le point de vue collectif de très long terme, sans lequel toute action locale est vouée à la contingence, implique l’organisation d’une négociation, donc d’une médiation entre des représentations différentes du passé, du présent et de l’avenir. Il faut un médiateur. Il lui sera demandé d’animer un processus de dialogue, de négociation, dont le résultat doit être constitué :

- d’objectifs de très long terme (une génération),*
- de scénarios de gestion à moyen terme, assortis d’une évaluation de faisabilité écologique, économique, sociale, institutionnelle,*
- de l’élaboration d’une structure de gestion négociée ”.*

Les enjeux techniques : Développer des systèmes viables

Parvenir à définir des modes d’exploitation durable des ressources qui assurent en même temps la régénération du potentiel et qui couvrent les besoins des usagers constitue un défi technique important pour la recherche et les structures de développement. Ce modèle du développement durable est de plus en plus critiqué, le concept de développement viable lui étant de plus en plus opposé. *“ Le développement viable se distingue fondamentalement de celui de développement durable, par un rejet des raisonnements “ à l’équilibre ”, et par un rejet de l’analyse des dynamiques de ressources à base de gestion de stocks... Ce concept de « sustainability », ou durabilité, trouve son origine dans les modèles biologiques représentant l’évolution d’une ressource à l’équilibre, exploitée par les hommes, l’exploitation étant elle-même considérée comme linéairement croissante... Par suite de notre éducation scientifique, nombre de personnes en viennent logiquement à concevoir le développement durable en terme de préservation des milieux, en termes de “ maintien ” ou de “ restauration des équilibres ”. Telle est la logique qui ressort des programmes*

de gestion de la biodiversité à travers les politiques d'aires protégées, forêts et sites classés ” (Wéber, 1995).

L'intrusion de la variabilité, de l'incertitude et de l'irréversibilité dans les dynamiques de systèmes conduisent à poser la question du développement en termes de gestion des interactions entre les variabilités économiques et sociales et des variabilités naturelles, tant dans l'espace que dans le temps. Une telle analyse rompt avec la logique courante de conservation sous forme de stocks de ressources en proposant une vision plus dynamique de la gestion. Les modes d'exploitation apparaissent comme le produit de la combinaison entre objectifs généraux des exploitants et influences socio-économiques du milieu local. C'est donc une analyse large des évolutions des systèmes de production qui est nécessaire pour trouver des alternatives, en particulier économiques, aux pratiques des exploitants concernés.

La notion de développement viable est à rapprocher au concept de “ vivification ” propre au droit foncier musulman. Le droit musulman met en avant l'interdiction d'interdire l'accès aux ressources naturelles. Ces dernières sont considérées comme don de Dieu, à l'opposé de tout ce qui est le produit du travail de l'homme est considéré comme bien approprié. C'est aussi l'idée que le pays, la terre, les ressources appartiennent à ceux qui les font vivre, en gardant les animaux, en labourant la terre... Ce concept est en définitive beaucoup plus riche que le concept occidental de “ mise en valeur ” centré presque exclusivement sur une utilisation marchande des produits tirés de la terre.

Les enjeux politiques

Eco-développement participatif

Inspirées des premières expériences de la gestion des terroirs, certaines approches ont innové dans la prise en compte plus directe des questions foncières. “ *La reconnaissance des droits des communautés sur leurs ressources naturelles de leur territoire constitue l'une des bases d'un éco-développement participatif* ” (Lazarev, 1993). L'accent mis sur la gestion du foncier à travers l'approche socio-foncière constitue une innovation intéressante. Les premières expériences de sa mise en œuvre sur le terrain montrent cependant qu'elle doit être accompagnée d'un réel apprentissage de la négociation par les opérateurs des projets (Grigori Lazarev, Micheau, 1997).

Empowerment : renforcement des capacités de gestion locale

Les orientations prises dans différents pays en matière de développement local et de décentralisation mettent en évidence le besoin de renforcer les capacités de prise de décision des acteurs locaux responsables de la gestion collective au niveau local. Pour concilier l'exploitation assurant le meilleur profit à court terme et la conservation du potentiel de la ressource à long terme, les collectivités, quelles qu'elles soient, doivent disposer de capacités techniques et politiques bien particulières :

- connaître l'espace et les ressources qu'il porte, évaluer leurs évolutions, identifier des vocations et des projets (impliquant observation, analyse du territoire de la communauté, de ses ressources, des usages qui en sont faits, et des évolutions de ces ressources dans le temps),
- régler les conflits d'intérêts entre usagers, arbitrer, et faire des choix intégrant court et moyen termes,
- définir des règles communes d'exploitation des ressources techniquement et socialement viables et acceptables,
- contrôler le respect effectif de ces règles par les usagers, et appliquer les sanctions prévues vis à vis des contrevenants à ces règles communes,
- évaluer l'efficacité et l'efficience de ces règles pour les réajuster si besoin est.

L'enjeu de l'amélioration de la gestion des ressources s'inscrit dans le renforcement des capacités des organisations en présence : partir des constats de dysfonctionnement perçus par les différents acteurs concernés, définir des priorités sur leur espace et leurs ressources, les aider à mettre en œuvre les arbitrages et les mesures adaptées : accès aux points d'eau, protection d'espèces menacées, dates d'ouverture ou de fermeture au pâturage de zones de transhumance... Mais il est également essentiel que l'Etat, les bailleurs de fonds et les administrations reconnaissent à ces instances le droit de définir des orientations stratégiques pour leur territoire. De la même manière celles-ci ont à faire preuve de leur légitimité dans le domaine du développement local.

LECONS TIREES DES EXPERIENCES DE GRN

L'examen de ces concepts amène à porter un regard critique et prospectif sur les actions conduites par les projets de développement. On distinguera dans un premier temps les expériences générales, pour se référer ensuite aux approches plus récentes et spécifiques d'appui à l'émergence d'instances locales de décision et de régulation.

L'expérience générale des projets de développement intégrés et de la vulgarisation

C'est dans le domaine des terres irriguées que les projets se sont sans doute en premier engagés dans des actions d'appui à l'organisation des usagers pour la gestion de ressources communes³. La majorité des projets a opté pour la création de nouvelles structures, la nature des aménagements déterminant la plupart du temps un mode d'organisation collectif pour assurer durablement l'attribution de la terre et la répartition de l'eau entre usagers. Même si ces structures de gestion sont encore loin d'être autonomes, c'est certainement dans le cadre des associations de gestion de l'eau que les projets ont acquis le plus d'expérience dans l'appui à la gestion du foncier. Cependant, le manque d'articulation entre ces organisations et les structures locales exerçant une autorité sur le reste de l'espace villageois a souvent constitué une contrainte des projets.

On observe également que la plupart des projets de gestion des terroirs sont souvent restés rivés sur des actions d'aménagement physique, prenant rarement le risque de s'investir sur des questions induisant des négociations délicates avec les pouvoirs locaux. Cela ne prêterait pas à conséquences si les aménagements n'induisaient pas, dans tous les cas, des évolutions des modes d'exploitation en jeu. Cordons pierreux, « tassas » ou « zaï » par exemple permettent la mise en valeur des zones jusque-là incultes. Ces techniques constituent des outils d'aménagement efficaces, mais leur utilisation se fait de manière différentielle au sein des collectivités villageoises. Ces techniques sont avant tout appropriées par les agriculteurs les moins démunis qui voient là un bon moyen de renforcer leur ancrage foncier (obstruction à la circulation du bétail par les cordons pierreux, rachat de terres de plateau à mettre en culture par les « tassas »...).

³ D'autres formes d'organisations communautaires ont existé auparavant comme les Sociétés Indigènes de Prévoyance vers 1910 déjà, mais leur objet était au départ surtout la gestion de stocks de semences.

Dans le domaine de la gestion collective intercommunautaire, plus qu'ailleurs encore, on observe que la logique des transferts de modes d'organisation est inopérante. Il n'existe donc pas de modèle particulier à promouvoir, chaque situation induisant des relations, des rapports de force différents entre les pouvoirs locaux et les différents groupes d'utilisateurs. Ce constat est déterminant pour identifier des démarches efficaces et viables de renforcement des instances locales.

Quatre facteurs majeurs ont concouru de manière générale aux difficultés rencontrées par les projets :

- La conception des projets a insuffisamment mis l'accent sur la nécessité de s'intéresser aux modes d'organisation et de gestion en présence, autant dans les étapes de diagnostic préalables aux actions que dans l'évaluation de leur impact.
- L'échelle supra-villageoise correspondant aux territoires d'influence des organisations locales de gestion est peu prise en considération par les projets qui se confinent la plupart du temps au niveau villageois : collectivité, quartier ou groupes d'intérêt spécifiques.
- Aux facteurs précédents s'ajoute le manque d'outils de gestion qui permettraient aux cadres et aux paysans de réfléchir concrètement à l'agencement de l'espace villageois et aux complémentarités de ses ressources.
- Il importe enfin de souligner la position souvent ambiguë des Etats qui sont rarement disposés à voir se limiter certaines de leurs prérogatives au profit d'une véritable décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Quelques expériences plus spécifiques d'appui à l'émergence d'instances locales

Tenant compte de ces leçons, deux grands types de propositions d'innovations organisationnelles ont été expérimentées sur le terrain et sont susceptibles de contribuer sensiblement au renforcement des capacités locales de gestion des ressources communautaires.

Les impasses de la gestion des terroirs

La première option a consisté à promouvoir un renforcement des structures de gestion villageoises des ressources. C'est ce qui a donné lieu aux démarches de création de Comités de Gestion des Terroirs Villageois qui ont connu des degrés de formalisation plus ou moins marqués suivant les pays. Ces approches dites " gestion des terroirs " ont indéniablement participé à une plus grande implication des populations dans les diagnostics et dans la mise en œuvre des actions d'aménagement des espaces villageois.

Mais dans son action sur l'organisation villageoise, des risques d'échec se sont manifestés chaque fois qu'on a procédé à la mise en place de nouvelles structures villageoises formalisées trop rapidement comme les " comités villageois de gestion des terroirs ". Ces organisations ont alors fait preuve de peu d'efficacité dans leur fonction d'orientation et de contrôle des règles communautaires. Pour éviter la création de structures sans pouvoir réel dans le village et sur les ressources, ou risquer de marginaliser plus les structures traditionnelles, une bonne connaissance de la réalité des pouvoirs et une approche moins systématique sont nécessaires (Reij, Scoones, Toulmin, 1995).

Instances locales de gestion à l'échelle intervillageoise

Plus récemment, un certain nombre de projets se sont plus directement intéressés à la gestion des ressources communautaires comprenant de manière assez large : les pâturages, l'eau, les forêts, la faune, les bois, les ressources halieutiques... Les approches dans ce domaine accordent une place de plus en plus importante aux institutions et aux systèmes de gestion des ressources mis en place par les communautés. Elles tentent d'organiser des actions locales d'environnement sur le modèle de la gestion traditionnelle des ressources communautaires. La mise en œuvre de ces projets se fait de manière assez

diverse⁴ suivant les situations de départ, en s'appuyant sur les systèmes de gestion existants, en les revivifiant si nécessaire, en aidant à leur adaptation à des contextes nouveaux.

Les comités locaux constitués ont surtout concentré leurs travaux sur les actions économiques et sociales qu'ils ont été amenés à définir, financer et contrôler. Mais ces instances locales de concertation représentent aussi les intérêts divergents des populations et pourraient permettre d'aller plus loin dans la recherche de solutions pour une meilleure gestion des ressources naturelles (Tallet, 1997).

Parmi les différentes expériences évoquées plus haut et suivant les orientations spécifiques à chaque projet, certaines dimensions ont pu être plus particulièrement développées. Cela concerne la gestion des financements avec le FIL, la médiation entre communautés sédentaires et transhumantes avec le Projet Almy Bahaim, et la définition de règles de gestion de l'espace au Mayo Kebbi⁵.

EXAMEN DE L'EXPERIENCE EN COURS AU MAYO KEBBI

4 Les dispositifs de gestion concertée ainsi accompagnés prennent des appellations diverses : forum départementaux du PDRI/HKM et comités paritaires du Ganzourgou au Burkina, comités cantonaux du PGTF au Niger, commission paysanne et associations intervillageoises du FIL /PGT au Mali-Sud, instances locales d'orientation et de décision du Mayo Kebbi, et commissions mixtes et comités paritaires gestion des points d'eau au Tchad, comités de suivi du PADL et collèges transitoires d'arrondissement au Mali Nord dans un contexte de rétablissement de la paix et de développement, commissions de gestion des fonds infrastructures intervillageoises en zone péri-urbaine de Bangui (RCA), forum de négociation des maîtrises foncières promus par certains plans fonciers en Côte d'Ivoire et au Bénin.

5 Projet Conservation et Gestion des Ressources Naturelles au Mayo Kebbi, exécuté par le groupement ECO-IRAM pour le compte de la GTZ, sur financement BMZ. PN : 96 2282.0 (1994-2006).

Ce dernier programme⁶ centré sur la conservation des ressources naturelles intervient dans un contexte particulier du point de vue agro-écologique, économique et social. Il importe d'en souligner les modalités prises par les principales variables à considérer dans le souci d'une approche comparative : zone soudanienne, économie cotonnière, décentralisation non engagée, structures coutumières centralisées influentes, organisations paysannes dynamiques, mouvement associatif très actif en général et forte proportion d'hommes alphabétisés.

Les principes de la démarche mise en œuvre

Le concept d'Instance Locale d'Orientation et de Décision⁷ s'appuie sur trois principes :

- partir des organisations de gestion existantes et améliorer leur capacité et efficacité, et éviter de susciter la création de structures nouvelles trop dépendantes du projet,
- promouvoir le dialogue et la négociation entre les différentes catégories d'usagers pour que les actions menées renforcent les liens entre communautés,

6 Le projet couvre quatre des sous-préfectures du Sud du Mayo-Kebbi constituant la partie Ouest de la zone soudanienne du Tchad : Pala, Fianga, Binder et Léré. Avec une superficie de 15.057 km², dont environ 2000 km² sont des aires protégées (Réserve de Faune Binder-Léré, Forêt classée de Yamba-Berté). La population est estimée à environ 540.000 habitants en 1998, répartis en environ 450 villages.

7 Une telle appellation se veut volontairement imprécise ou tout au moins générale pour garder à l'esprit le souci d'adaptation aux diverses réalités agraires et éviter les risques d'une institutionnalisation trop précoce de ces organisations. Elle évoque quatre éléments essentiels à l'origine de ce concept : Instance (une certaine solennité de par les autorités réunies et la nature des décisions prises), Locale (une organisation centrée sur un territoire limité, regroupant plusieurs communautés), Orientation (un projet commun pour l'avenir de ce territoire et la gestion de ses ressources), Décision (des prises de décision concrètes pour ajuster la gestion des ressources naturelles et financer des mesures d'aménagement et de gestion).

- favoriser un apprentissage progressif de nouvelles modalités de fonctionnement et de prise de décision au niveau des organisations locales existantes.

Le projet s'attache ainsi à renforcer quatre fonctions essentielles pour la conception, la mise en application et le suivi d'une politique de gestion des ressources naturelles par les organisations locales :

a. Orientation globale pour la gestion des ressources naturelles : définition des enjeux et des problèmes majeurs à résoudre, élaboration de programmes de travail et de gestion précis, définition et ajustement d'une politique d'incitation adaptée.

b. Décisions exécutives et opérationnelles en conformité aux orientations générales définies précédemment : choix des villages et modalités d'adhésion aux instances locales, prise en compte des demandes d'appui en vue d'analyser leur faisabilité et les décisions d'octroi de financement.

c. Suivi-contrôle de l'application des règles communautaires : suivi-évaluation de l'exécution et des impacts des mesures, suivi-contrôle de la gestion des financements.

d. Médiation-arbitrage entre groupes d'utilisateurs : gestion et prévention des conflits, sanction en cas de non respect des règles de gestion communautaire.

Les organisations intercommunautaires qui se mettent en place rassemblent les représentants des villages, les gestionnaires coutumiers du foncier, les organisations socioprofessionnelles concernées (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, éleveurs) et les associations locales qui se sont mobilisées pour la préservation des ressources. Ces forums constituent une première étape de débat des règles de gestion en vigueur pour des espaces intervillageois au sein desquels une ou plusieurs ressources communes présentent des enjeux particuliers : lacs du Mayo Kebbi, réserves de faune et espaces forestiers intervillageois, bassins versants. La démarche engagée vise l'élaboration d'une charte de gestion, confirmant ou redéfinissant les règles de gestion et d'usage et précisant les modalités de contrôle, de sanction et de médiation.

Types d'actions menées pour le renforcement de ces organisations paysannes

Dans le cadre des orientations définies au niveau de ces instances locales, différentes réalisations ont été engagées pour appuyer la mise en œuvre concrète de mesures de gestion par différents groupes d'acteurs locaux (42 villages et groupes de producteurs, 3 organisations d'usagers et associations de protection de l'environnement)⁸. Ces actions permettent d'élargir le référentiel technique de mesures de gestion des six ressources vitales de l'économie locale : la terre (jachères améliorées, cultures en couloirs, compost, régénération parcs d'*Acacia albida*), la forêt (plantations d'arbres forestiers/ fruitiers, mise en défens de forêts galerie et lutte contre les feux), le pâturage (aménagement de points d'eau, matérialisation d'axes de transhumance), le poisson (réglementation, mise en défens de zones de reproduction, conservation), la faune (protection et évaluation des ressources cynégétiques), l'eau (protection de sources et de berges de cours d'eau).

Pour l'instant dans la pratique les décisions prises par ces instances concernent principalement les grandes orientations et la programmation des activités ci-dessus au niveau de leur espace d'intérêt. Pour faciliter l'avancée du travail entre chaque assemblée générale, des bureaux exécutifs ont été mandatés par chaque instance, leur composition tenant surtout compte des fonctions prioritaires actuelles d'orientation et de médiation. Une grande partie de leurs membres est constituée des chefs traditionnels⁹ motivés par une amélioration de la gestion des ressources naturelles de leurs zones et qui seuls ont le poids suffisant pour faire appliquer les mesures et règles négociées avec les différents utilisateurs.

Analyse des premiers impacts perceptibles

Il est trop tôt pour observer de véritables éléments d'impact mais un certain nombre de facteurs permet d'apercevoir d'ores et déjà des résultats intéressants à court terme (collectif ECO-IRAM, 1998). L'implication des participants aux assemblées, les réels débats qu'elles ont suscités, la présence massive de représentants villageois, la prise en charge de l'organisation logistique par le canton qui accueille l'assemblée... autant d'éléments soulignent le premier acquis indiscutable de la démarche mise en œuvre depuis octobre 1997. Les

⁸ En première phase, la mise en œuvre de la démarche a abouti à la réalisation de 152 projets locaux de gestion des ressources naturelles à l'échelle villageoise et intervillageoise pour un montant de 30 millions de francs CFA.

⁹ Les chefs de canton assurent la présidence dans la majorité des cas, dans un autre cas cette fonction a été confiée au président des groupements de pêcheurs (instance de gestion du lac de Youé).

conditions d'un véritable débat soutenu entre acteurs locaux de la gestion des ressources naturelles sont remplies. On note aussi que certains villages ont spontanément mis en œuvre certaines actions programmées, sans attendre l'appui du projet.

On soulignera aussi tout l'intérêt de ce type d'expérimentation conjointe de méthodes d'analyse et de planification. Elle oblige indéniablement chacun à porter un nouveau regard sur l'espace et les ressources, sur les phénomènes de dégradation en jeux et sur les modalités susceptibles de les circonscrire. " *On a appris à réfléchir autrement* " explique un paysan de Yapala qui est responsable d'une commission gestion de la faune au niveau de l'instance locale du canton de Dari.

Par la mise en place de ces instances locales s'est opéré un certain rapprochement entre services techniques de l'Etat, chefferie locale et organisations socioprofessionnelles. Le premier impact est une meilleure connaissance du mandat respectif de ces différents acteurs. On note aussi tout l'intérêt de la construction et de la reconnaissance de règles de gestion en commun. Au stade actuel du travail engagé, les instances locales accompagnées ne constituent pas de nouvelles institutions dans le paysage local du développement et de la gestion des ressources naturelles. Elles rassemblent en réalité les acteurs locaux qui se mobilisent autour des questions d'exploitation durable des ressources (centres de décisions, organisations paysannes, associations de protection du patrimoine). L'acquis principal est donc avant tout l'apprentissage de nouveaux modes de concertation, de débat sur les orientations et de décisions stratégiques concernant les modalités d'accès aux espaces et aux ressources communes.

Les questions soulevées par une telle démarche

Dans ce contexte particulier, la mise en œuvre de cette démarche suscite un certain nombre de questions qui touchent principalement la pérennité et le contrôle du pouvoir au sein de telles instances.

Reconnaissance et légitimation des instances et des représentants

La superposition des espaces d'intervention des instances avec d'autres instances administratives peut être porteuse de conflits. Dans ce cas précis, les échelles

cantonales et intercantonales jouent un rôle central et déterminent l'implication des centres de décision locaux. Dans des situations où les collectivités décentralisées se mettent en place, la question de l'articulation entre celles-ci et les organisations coutumières existantes se pose avec acuité¹⁰.

Les modes de représentation des différents groupes d'acteurs et d'usagers reviennent régulièrement dans l'expérimentation de ces organisations qui veulent favoriser une plus grande démocratie locale. D'une manière générale, le mandat des "représentants" ou "personnes déléguées" des villages ou des organisations concernées demeure encore très flou. Le mode et les critères de désignation de ces représentants ont été laissés à la liberté de chaque village. C'est l'articulation entre les représentants membres des assemblées et leurs bases (socioprofessionnelles et villageoises) qui est à renforcer par une définition plus précise des fonctions de représentants. Dans des cas où certains groupes sont en position marginale par rapport aux centres de décision influents, un travail préalable doit être envisagé pour renforcer leur analyse et leur organisation afin qu'ils acquièrent une idée plus claire de leur propre intérêt et des stratégies possibles. C'est seulement ensuite qu'une implication de ces groupes peut être effective comme cela a été expérimenté en Amérique Latine (Castellonet, 1999).

La composition des bureaux exécutifs mandatés par chaque assemblée locale semble adaptée pour les fonctions d'orientation et de médiation, mais à l'heure actuelle le mandat d'un tel organe reste à préciser dans son contenu (Demante, Nsabimana, 1998). Doit-il notamment se cantonner dans les tâches relativement classiques de secrétariat, de diffusion de l'information ? Doit-il aussi prendre en charge la préparation et l'animation des assemblées ? Doit-il être pourvu d'un mandat décisionnel ? Autant de questions restent à approfondir au sein de l'équipe du projet puis dans le cadre des prochaines assemblées.

Systemes de décision et pouvoir de contrôle de l'application des règles communautaires

La phase actuelle d'émergence des instances locales se caractérise par l'apprentissage mutuel entre agents du projet et représentants locaux d'un processus nouveau de discussion des orientations à privilégier pour la gestion des ressources communes. On est proche là du "système du palabre", mais il

10 C'est en particulier le cas du Niger avec des chefferies politiquement puissantes.

n'est pas toujours facile de distinguer ce qui relève de l'information que le projet souhaite partager avec les assemblées, de ce qui correspond plus à des propositions sur lesquelles il attend un positionnement plus formel des représentants de l'instance locale. Les débats témoignent de l'intérêt porté par ces derniers à la définition des grandes orientations, mais la phase de prise de décision est encore insuffisamment formalisée. Il peut en résulter alors beaucoup d'incertitude quand à l'engagement effectif des communautés dans l'application de telles résolutions.

La viabilité de telles mesures repose d'abord sur l'engagement des différents groupes d'utilisateurs au moment de l'élaboration de ces règles. C'est là un domaine où des investissements doivent être faits pour définir des démarches de construction consensuelle assurant une légitimation des réglementations à promouvoir (élaboration d'une base technique viable, processus de concertation - maturation de la règle au niveau des différents groupes concernés, validation et engagement collectif dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation incluant les procédures de contrôle...).

Une des difficultés majeures dans la mise en œuvre des systèmes de gestion des ressources naturelles réside également dans l'instauration de modalités de contrôle de l'application des règles d'exploitation du milieu. Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit de mesures conduisant à restreindre les droits d'accès des utilisateurs (réserves intégrales, mises en défens temporaires...). Au Mayo Kebbi, on observe de manière préoccupante le retour à des modes de surveillance pouvant faire penser à des milices servant les intérêts des chefs de cantons ou des organisations paysannes (pêcheurs notamment). Ceci accentue le réflexe d'exclusion des utilisateurs externes (transhumants, pêcheurs et chasseurs des localités voisines...)¹¹. La défiance des systèmes de contrôle de l'Etat est telle que les paysans ont tendance à s'y substituer pour les fonctions de police rurale. Cette question centrale du pouvoir de faire respecter les règles établies par le consensus élargi ouvre sur le domaine encore peu approfondi de la définition rigoureuse des fonctions et des mécanismes transparents de contrôle par les organisations locales et les représentants de l'Etat.

Autonomie financière et institutionnalisation

¹¹ On peut voir là, le risque d'une certaine dérive du réflexe identitaire recherché dans l'approche patrimoniale auquel il est fait référence précédemment.

L'importance des financements extérieurs dans l'accompagnement de ces processus de concertation locaux pose aussi question. La motivation des acteurs observée n'est elle pas seulement le reflet de l'enjeu de captation des subventions du projet aussi limitées soient elles dans ce cas ? On a à l'esprit l'expérience de l'essoufflement que semblent avoir connu d'autres instances de décision d'octroi des subventions de développement local. L'accent doit donc porter sur la mise en place de dispositifs capables de couvrir progressivement les coûts de chacune de ces instances locales. La réflexion doit s'axer sur l'élaboration de stratégies en vue d'augmenter leurs financements propres (taxation des prélèvements sur les ressources, recherche de nouveaux financements extérieurs). Il y a là un enjeu fondamental à relever pour assurer une plus grande autonomie à ces organisations paysannes.

Les perspectives d'institutionnalisation de ces instances locales constituent un champ de réflexion encore très ouvert. Cette expérimentation aide à mieux cerner pour l'avenir les modalités d'organisation des collectivités territoriales à promouvoir en matière de gestion des ressources renouvelables. Cependant, l'objectif de constitution de structures de gestion formelles ne doit être considéré que comme accessoire pour l'instant pour permettre la mobilisation progressive de ceux qui ne perçoivent pas encore tous les enjeux de ces mécanismes de gestion concertée. Le niveau de progression de la politique de décentralisation en milieu rural au Tchad ne permet pas d'augurer a priori si l'institutionnalisation future de ces instances locales devra se faire sous forme de collectivités locales ou au contraire d'associations plus larges fédérant acteurs des collectivités et représentants des associations et des structures professionnelles.

Mise en place d'outils de suivi des processus socio-géopolitiques locaux

Les outils de suivi de tels dispositifs sont à construire et constituent un domaine d'investigation particulier à privilégier. Comment mieux suivre la perception qu'ont les différents usagers à la base des organisations qui émergent et des règles qu'elles élaborent ? D'un point de vue socio-géopolitique, comment observer le positionnement des différents acteurs et pouvoirs locaux dans les différentes négociations en jeu ?

REFERENCES

Castellanet, C (1999) L'utilisation de la méthode de "plateforme de négociation" entre les différents usagers des ressources naturelles dans le cadre de la planification municipale participative : le travail du PAET avec les municipalités du front pionnier amazonien (Para Brésil), GRET/LAET, 31 p.

CIRAD/SAR, Banque Mondiale, (1996) *Evaluation de l'opération pilote de Plan Foncier Rural, Côte d'Ivoire*, 401 p. + annexes, rapport définitif.

Dbouvry P (1997) Gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique sub-saharienne francophone, problématique de la prise de décision.

Demante MJ & Nsabimana S, (1998) Mise en place d'un système de financement local pour la gestion des ressources naturelles au Mayo Kebbi, mission d'appui.

Didih Soumar, B, Bonnet, B, Busacker D, et al (1998) Projet Conservation et Gestion des Ressources Naturelles du Mayo Kebbi. Bilan de la première phase d'exécution et réflexions sur les orientations, janvier 1997-décembre 1998, 103 p. + annexes.

Lavigne Delville PH (1998) 'L'environnement, dynamiques sociales et interventions externes : construire et gérer l'interface entre acteurs', pp. 381-394, in *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, ed. Karthala, Regards, GRET.

Lazarev G & Micheau, P (1997) Lecture socio-foncière des terroirs, introduction à une démarche méthodologique, CNEARC.

Lazarev G (1993) Vers un éco-développement participatif, PNUD/FENU, l'Harmattan, 272 p.

Marty A (1996) Les observatoires du ROSELT : pour une meilleure articulation avec les sciences sociales et le développement durable à l'échelle locale, 12 p.

Marty A (1995) A propos de nos engagements à l'IRAM dans les zones de turbulences... Essai de réflexion et de propositions.

Mathieu, P & Freudenberger, M (1996) 'La gestion des ressources de propriété communautaire', in *Foncier rural, ressources renouvelables et développement, analyse comparative des différentes approches*, document de travail, novembre, GRET-Ministère de la Coopération, pp. 93-106.

Pillot, D (1998) 'Pour un dialogue entre chercheurs et développeurs : questions pour une synthèse' in *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, ed. Karthala, Regards, GRET.

Reij, C, Scoones, I & Toulmin, T (Eds) (1996) *Sustaining the Soil : Indigenous soil and water conservation in Africa*. Earthscan, London

Tallet, B (1997) 'La brousse est finie! Comment impliquer les populations locales dans un processus de gestion des ressources naturelles ? Exemple de l'ouest du Burkina Faso' in Tersiguel, P & Becker, C (Eds) *Développement durable au Sahel*. Karthala.

Wéber, J (1996) Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? Communication au colloque de Hararé.

Wéber, J (1995) Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche , 21 p.